



Une délégation du **SNUDI-FO 53** composée de Hélène Colnot et Stève GAUDIN a rencontré, le lundi 4 juillet 2016, des représentants de la municipalité de Laval au sujet de l'utilisation des salles de classe sur le temps périscolaire, et de divers problèmes matériels. La municipalité de Laval était représentée par Marie-Cécile CLAVREUL, adjointe, Karine FOUQUET, directrice enfance/éducation.

Le **SNUDI-FO 53**, après avoir fait un bref état des lieux des dysfonctionnements dans les écoles lavalloises, notamment liés à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et particulièrement à l'utilisation des salles de classe sur le temps périscolaire, a indiqué qu'il n'était pas concevable pour un enseignant de laisser sa classe pour des usages non-scolaires, si tant est qu'il n'ait pas donné son accord. Le **SNUDI-FO 53** a rappelé son opposition à cette réforme et a précisé comprendre les difficultés engendrées par celle-ci quant à son application par les collectivités. Cependant, notre délégation a clairement précisé qu'il n'était ni de ses compétences, ni de ses prérogatives de trouver des solutions matérielles pour le périscolaire.

La délégation a rapidement constaté que la municipalité, via son interlocuteur Marie-Cécile CLAVREUL, n'était pas encline au dialogue et à la discussion. L'adjointe, s'est étonnée des résultats de notre enquête (voir ci-dessous), et n'a à aucun moment remis en question le fonctionnement de ses services. Elle affirme qu'aucun enseignant de l'agglomération n'a jamais émis quelque opposition quant à l'occupation de sa salle de classe pour le périscolaire, et que « *jamais rien n'a été remonté à la mairie sur l'utilisation des salles de classe* ». Quant aux dégradations des relations avec le personnel enseignant, elle se dit également très étonnée.

La règle énoncée par l'adjointe : « *Quand on peut utiliser des locaux qui ne sont pas des classes on les utilise, quand on ne peut pas, on utilise les classes...* » Lorsque nous lui avons rappelé la réglementation, et le fait d'utiliser des salles de classes se faisait au détriment des enseignements et des conditions de travail, nous avons eu le sentiment qu'il y avait très peu de considération pour notre métier. Nous avons également évoqué l'avis adopté par le CHSCT.

Madame CLAVREUL admet qu'aucun avis n'a été demandé en conseil d'école. Nous avons rappelé que cela était contraire à la réglementation et au code de l'Éducation.

Quant à l'utilisation du matériel, les représentantes de la municipalité ne voient aucun inconvénient à ce que cela soit partagé puisque puisqu'au final, c'est la collectivité qui paye ! Nous avons indiqué avoir une conception différente, et que selon nous le budget dédié à l'enseignement public devait être clairement identifié.

Pour conclure, nous n'avons pas obtenu de réelles avancées, ni de positionnement claire de la municipalité. Madame CLAVREUL aimerait pouvoir en discuter directement avec les enseignants concernés et au cas par cas.

A propos des nouvelles clés à code ; Madame CLAVREUL nous a assuré que tous les enseignants qui le souhaitent et qui en feront la demande via leur directeur, pourront avoir une clé individuelle. Le sujet sera abordé en réunion de rentrée.

Nous ne laisserons pas le dossier en l'état. Nous relancerons la municipalité et le DASEN en septembre. Nous appelons dès maintenant les collègues à nous faire part par courriel ou par téléphone de leurs réactions et de leurs commentaires.

Le **SNUDI-FO 53** accompagnera les collègues qui le souhaitent pour défendre les situations précises. Nous restons à disposition des écoles qui souhaiteraient avoir plus de précisions.

Laval , le 4 juillet 2016

Résultats de notre enquête*:

- **42%** des écoles publiques doivent prêter au moins une salle de classe pour le périscolaire, et près de 75% de ces écoles disent ne pas avoir eu le choix, ou l'avoir accepté à regret.
- **85%** des écoles publiques ont des salles (salle de classe, salle informatique, bibliothèque...) qui sont occupées par le périscolaire, pour les TAP.
- **82%** des écoles publiques prêtent du matériel de bon-gré ou de mal-gré.
- **77%** des écoles publiques constatent une dégradation des relations avec la mairie.

*réalisé en mai/juin 2016 sur toutes les écoles de Laval